



Assemblée générale

Distr. générale
13 janvier 2005

Cinquante-neuvième session
Points 45 et 55 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 17 décembre 2004

[sans renvoi à une grande commission (A/59/L.53)]

59/145. Modalités, forme et organisation de la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 58/291 du 6 mai 2004 par laquelle elle a décidé de tenir à New York au début de sa soixantième session, en 2005, à des dates qu'elle aura fixées à sa cinquante-neuvième session, une réunion plénière de haut niveau avec la participation des chefs d'État et de gouvernement,

Rappelant que, dans la résolution 58/291, elle a également décidé que cette importante manifestation serait l'occasion d'entreprendre un examen complet des progrès accomplis dans la réalisation de tous les engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire¹, y compris les objectifs de développement convenus à l'échelon international et les partenariats mondiaux nécessaires à leur réalisation, ainsi que dans l'application intégrée et coordonnée, aux échelons national, régional et international, des textes et des engagements issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, sur la base d'un rapport d'ensemble qu'aura présenté le Secrétaire général,

Accueillant avec satisfaction le rapport du Secrétaire général intitulé « Modalités, forme et organisation de la réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale »² demandé dans sa résolution 58/291 et suite aux consultations officielles tenues par le Président de l'Assemblée générale,

Convaincue que cette réunion plénière de haut niveau constituera un événement d'une importance considérable,

1. *Décide* que la Réunion plénière de haut niveau de sa soixantième session se tiendra du 14 au 16 septembre 2005 à New York ;

¹ Voir résolution 55/2.

² A/59/545.

2. *Rappelle* que la Réunion plénière de haut niveau se tiendra avec la participation des chefs d'État et de gouvernement et encourage tous les États Membres à y être représentés à ce niveau ;

3. *Décide* que la Réunion plénière de haut niveau sera composée de six séances plénières, à raison de deux séances par jour, et de quatre tables rondes interactives, et également que chaque table ronde portera sur l'ensemble de l'ordre du jour de la Réunion plénière de haut niveau et aura lieu en même temps qu'une séance plénière ;

4. *Décide également* de tenir le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement les 27 et 28 juin 2005 à New York, juste avant le débat de haut niveau de la session de fond de 2005 du Conseil économique et social, afin que les recommandations du Dialogue de haut niveau puissent être examinées au cours du processus préparatoire de la Réunion plénière de haut niveau et décide également de tenir une réunion distincte sur le financement du développement dans le cadre de la Réunion plénière de haut niveau ;

5. *Décide en outre* de changer le lieu de la session de fond de 2005 du Conseil économique et social de Genève à New York à titre exceptionnel, et que les sessions de fond de 2006 et 2007 du Conseil se tiendront à Genève afin de rétablir en 2008 l'alternance prévue par l'Assemblée générale³ ;

6. *Décide* de tenir le débat général à sa soixantième session du samedi 17 septembre au vendredi 23 septembre, et du lundi 26 septembre au mercredi 28 septembre 2005, ces dispositions ne créant en aucun cas un précédent pour le débat général des sessions à venir ;

7. *Prend note* de la tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 7 au 9 septembre 2005, avant la Réunion plénière de haut niveau, de la deuxième Conférence mondiale des Présidents des parlements⁴ ;

8. *Prie* le Président de l'Assemblée générale, en consultation avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organiser, en juin 2005 à New York, des auditions informelles interactives avec des représentants d'organisations non gouvernementales, de la société civile et du secteur privé, à titre de contribution au processus préparatoire de la Réunion plénière de haut niveau ;

9. *Attend avec intérêt* le rapport d'ensemble qu'elle a demandé dans sa résolution 58/291 que le Secrétaire général lui remettra en mars 2005, qui servira de base aux consultations qui mèneront à la Réunion plénière de haut niveau ;

10. *Prie instamment* tous les États Membres de porter un intérêt véritable aux consultations officielles et officieuses qui mèneront à la Réunion plénière de haut niveau, et de s'y associer activement, au niveau le plus élevé de leurs gouvernements respectifs, de sorte que la Réunion plénière de haut niveau soit couronnée de succès ;

11. *Prie* le Président de l'Assemblée générale de continuer à tenir les plus larges consultations avec tous les États Membres, afin de prendre les décisions voulues sur toutes les questions en suspens relatives au processus préparatoire de la Réunion plénière de haut niveau.

*73^e séance plénière
17 décembre 2004*

³ Voir résolution 45/264.

⁴ Voir résolution 59/19.